

Résolution présentée par la délégation de la

République du Turkménistan

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne la création de la Ligue Internationale Contre la Criminalité (L.I.C.C)

L'Assemblée Générale,

- Alarmée par l'augmentation du taux de criminalité à l'échelle internationale, notamment dans les pays en voie de développement en Afrique ou en Amérique du Sud, avec l'exemple du Chili qui a un indice de criminalité de 40,28 en 2013 contre 56,51 en 2022, ou encore par les pays dont ce taux est élevé depuis bien trop longtemps et ayant du mal à le faire baisser, avec par exemple l'Angola qui a un indice de criminalité de 67 en 2015 contre 66 en 2022,
- Concernée par les civilisations gagnées par le désordre et la peur permanente en conséquence de cette augmentation du taux de criminalité comme par exemple les émeutes actuelles en Iran, ou encore l'attaque du Capitole aux Etats-Unis,
- Inquiétée par l'impuissance des pouvoirs exécutifs face au devoir de faire régner l'ordre dans leurs pays respectifs,
- Consciente qu'un des nombreux buts de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et qu'il ne sera atteignable uniquement dans le cadre d'une collaboration internationale,
- Décide de créer la Ligue Internationale Contre la Criminalité dont le but principal serait de mettre au point et d'optimiser des méthodes de répression spéciale et avancée au nom de la sécurité et de la paix dans le monde, ces méthodes pouvant notamment être utilisées dans le cadre d'un interrogatoire pour pouvoir soutirer des informations au nom de la sécurité, et ce de manière efficace, tout comme elles servirait également à donner un exemple à la population, une ligne de conduite à respecter à laquelle il faut se tenir et qui rappellerait l'article 29 al.2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

*Le texte français fait foi*